

**ELEMENTS ECONOMIQUES SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DE
COMMERCIALISATION DES CEPHALOPODES EN MAURITANIE.**

Joseph Catanzano.

Département "Stratégies de développement et d'Aménagement" Direction des Ressources Vivantes.
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

Janvier 1989.

SOMMAIRE

I ELEMENTS ECONOMIQUES SUR LA PECHERIE DEMERSALE.

- I.1 Contribution des filières à l'économie du secteur.
- I.2 Situation économique de chacune des composantes.

II LA VALORISATION DES DEBARQUEMENTS.

- II.1 Infrastructures de débarquement.
- II.2 Une activité concentrée.
- II.3 Rôle de la Société Mauritanienne de commercialisation.
- II.4 Destination des apports.
- II.5 Fixation des prix.

III ANALYSE DE LA FORMATION DES PRIX SUR LE MARCHE JAPONAIS.

- III.1 Les variations des prix sur le marché à l'exportation.
- III.2 Spécifications du modèle.
- III.3 Résultats et commentaires.

IV AMENAGEMENT DE LA PECHERIE : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS.

- IV.1 Diagnostic sur les pêcheries céphalopodières.
- IV.2 Spécificités et contraintes.
- IV.3 Options d'aménagement.

I ELEMENTS ECONOMIQUES SUR LA PECHE DEMERSALE.

Parmi les différentes filières qui composent le secteur des pêches démersales en Mauritanie, on identifie à côté de la pêche artisanale les unités de pêche industrielle structurées en deux groupes :

- les congélateurs céphalopodiers;
- les chalutiers glaciers.

La confrontation des travaux récents (Gilly-Maucorps et SEDES 1987) permet d'aboutir à des conclusions sur :

- la situation économique des différentes composantes spécialisées dans la capture des espèces démersales.
- la contribution des deux filières à l'économie du secteur et à l'économie mauritanienne.

I.1 Contribution des filières à l'économie du secteur.

La filière de congélation en mer génère une valeur ajoutée globalement plus importante que la filière de transformation à terre (cf tableau 1). L'écart résulte principalement des sur-coûts engendrés par les usines de transformation. Des facteurs correctifs sont venus modifier en 1987 certains de ces sur-coûts. Toutefois ceux-ci se sont partiellement compensés. La révision à la baisse de la tarification de l'énergie s'oppose à l'ajustement à la hausse des coûts de stockage facturés aux producteurs.

La proportion de la valeur ajoutée restant dans le pays est plus importante pour la filière des glaciers que pour celle des congélateurs.

Toutefois la filière congélateurs démersaux-unités de stockage- SMCP fournit 40 % de la valeur ajoutée incluse dans la filière pêche. Pour l'Etat mauritanien cette composante du secteur représente près de 45 % de sa part et 41 % de la Balance Nette en devises.

Les estimations effectuées (SEDES 1987) suggèrent la répartition suivante :

	V. A incluse	Salaire	Etat
Chalutiers et bateaux à glace démersaux Unités de congélation-SMCP	107.7	33.6	54.4
Congélateurs démersaux Unités de stockage-SMCP	134.3	21.1	60.5

(Source : SEDES 1987; en 1000 UM/T)

I 2 Situation économique de chacune des composantes.

Les comptes d'exploitation de l'année 1986, base des travaux effectués en 1987 (1) n'a pas été réactualisée pour cette dernière année. Toutefois, sur la base de quelques données comptables disponibles au CNROP, il n'apparaît aucune modification de structure importante. La baisse constatée du prix moyen au débarquement est de nature à détériorer le niveau de rentabilité de toutes les unités par rapport aux indicateurs produits en 1986. De plus, d'éventuelles variations dans le volume des apports et/ou dans la structure de ceux-ci par catégorie commerciale pourraient induire également quelques autres variations de résultat. Ces éléments renvoient par conséquent à l'analyse des apports, ainsi qu'aux évaluations faites sur l'état des ressources démersales.

- Coûts et résultats des congélateurs céphalopodières -

La classification de ces unités par classe de puissance et caractéristiques techniques permet de différencier deux groupes de bateaux au regard des résultats économiques. Les unités de type japonais ou coréen de jauge brute avoisinant les 280 TJB et de puissance inférieure à 1000 cv ainsi que les unités de plus de 1500 cv d'un volume de cale proche de 170 m³ sont les seules à obtenir des résultats d'exploitation positifs (cf tableau 2).

Pour les autres types de bateaux, la situation semble en deçà de la limite de la rentabilité économique. Une majeure partie de la flottille ne dispose pas des moyens nécessaires au renouvellement des investissements (achat en neuf ou d'occasion). Les navires de faible puissance et ceux de forte capacité de stockage à bord semblent les plus menacés. La rentabilité actuelle de certains navires est maintenue au dépend des postes d'entretien, de réparation et d'amortissement. A terme, compte tenu de la structure d'âge de la flottille cela peut conduire à des difficultés de fonctionnement. La sensibilité aux aides nationales risque de ce fait d'être déterminante pour le renouvellement des unités.

- Les coûts et résultats des chalutiers glaciers -

La puissance motrice de ces unités permet de décomposer la flottille en deux sous ensembles regroupant respectivement les unités de puissance supérieure et inférieure à 300 cv (cf tableau 3).

Les informations sur les coûts d'exploitation des chalutiers glaciers n'ont été disponibles que pour l'année 1986. Il n'a pas été possible d'en retracer l'évolution mais un certain nombre de tendances peuvent quand même être dégagées :

(i) constituée au départ à partir du rachat ou de l'affrètement d'unités anciennes déjà en activité sur la pêche, la flottille de chalutiers glaciers s'est progressivement enrichie de nouvelles unités achetées neuves dans les chantiers européens. Les 10 navires glaciers de l'entreprise SALIMAUREM ont été construits entre 1982 et 1985. Ceux de l'ALMAP ont été construits en 1985 et 1986. Les coûts annuels moyens de remplacement du capital ont donc sensiblement augmenté entre 1982 et 1986 ;

(ii) l'évolution des prix du carburant en Mauritanie ne reflète pas l'évolution des prix sur les marchés mondiaux. En particulier, la baisse récente des prix du pétrole n'a pas été répercutée sur les prix du gaz oil pêche à Nouadhibou ;

Cette évolution globale masque des disparités selon les catégories de chalutiers glaciers. Les navires les plus récents ont des débarquements moyens annuels compris entre 600 et 1350 tonnes, toutes espèces confondues.

(1) B.GILLY et A.MAUCORPS FAO 1987 : estimation des coûts de production des différentes composantes de l'effort de pêche sur la base d'un échantillon de quelques unités et de comptes d'exploitation de l'année 1986.

Tableau 1 : Coûts et revenus de la filière des glaciers en 1986 (USD).

	Cat I	Cat II
PRODUCTION	296.800	357.000
Coût de production en mer (hors investissement)	197.230	268.310
dont salaires	61.795	81.111
Coût investissement en mer	22.271	61.731
Coût total en mer	220.102	330.043
Coût congélation à terre	160.950	193.590
dont salaires	70.840	88.186
Coût moyen de stockage (3 semaines)	7.030	8.460
dont salaires	0.910	1.100
COÛT TOTAL FILIERE	388.080	532.093
REVENU TOTAL	351.190	552.280
EXCEDENT BRUT	< 0	20.190
V.A.N (USD/KG)	0.325	0.534

Source : GILLY-MAUCORPS 1987

Tableau 2 : Coûts et résultats des congélateurs céphalopodiers en 1986 (USD).

CATEGORIE	I	II1	II2	III1	III2	IV
ECHANTILLON	9	9	7	27	10	13
TONNAGE	330.9	144.0	572.5	962.6	390.8	527.2
NBR JOURS	147.3	100.0	231.8	258.2	199.1	195.4
PUE/J (Tonnes)	2.12	1.35	2.39	3.67	1.94	2.58
PUE/H (Tonnes)	0.12	0.07	0.12	0.15	0.09	0.13
CA(\$)	949865	431291	1524987	2443492	996408	1444718
PRIX MOYEN (\$/Tonne)	2758	3006	2262	2571	2623	2815
COÛTS D'EXPLOITATION	130869	92344	237889	396155	204296	287485
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	100644	< 0	266670	573303	3358	3128
COÛT D'INVESTISSEMENT	108752	93480	85496	101826	160190	101718
RESULTAT ECONOMIQUE	< 0	< 0	181174	471477	< 0	< 0
INVESTISSEMENT NEUF (1000 USD)	1400	1800	2400	3200	1900	4200
COÛT EN CAPITAL (5% / 15 ANS)	134879	173416	231221	308295	183050	404638
RESULTAT	< < 0	< < 0	131127	265008	< < 0	< < 0

Source GILLY-MAUCORPS 1987

Tableau 3 : Estimation des débarquements des chalutiers glaciers.

	NAV MAURITANIENS < 300 CV		NAV MAURITANIENS > 300 CV	
	1984-85	1986	1984-85	1986
EFFECTIFS	10	11	30	37
RENDEMENT / JOUR DE PECHE (Tonnes)	1.20	1.51	2.20	1.82
JOURS DE PECHE / AN	150	200	180	196
PRODUCTION (Tonnes)	180	302	396	357
% DE CEPHALOPODES	0	8	10	12
DEBARQUEMENT ANNUEL TOTAL	1800	3322	11880	13209
dont céphalopodes	0	265	1190	1585

Source GREBOVAL 1986; enquête.

Les apports des navires les plus anciens sont beaucoup plus faibles, variant de 60 à 150 tonnes/an. Le nombre de jours d'activité dans l'année varie dans des proportions légèrement moindres.

Après avoir rappelé qu'il s'agit là d'informations comptables relatives à l'année 1986, on peut retenir que :

- D'une part les conditions actuelles de la pêcherie démersale ne permettent pas globalement d'assurer le renouvellement des investissements. L'effort de pêche total exercé sur la pêcherie entraîne un niveau de productivité trop faible pour garantir une rentabilité économique suffisante.

- D'autre part les résultats économiques des deux composantes de l'effort sur les espèces démersales sont étroitement dépendantes des marchés internationaux des produits congelés. De ce fait, la fragilisation des filières est liée directement aux concurrences étrangères existantes (Espagne, Maroc, Corée...) ou potentielles (Sénégal) et aux résultats économiques de la société de commercialisation (SMCP). L'apparition de concurrents nouveaux, de fluctuations importantes de prix à la baisse sur le marché japonais ou de difficultés économique en aval pourraient remettre en cause durablement la structure et la place actuelle du secteur.

II LA VALORISATION DES DEBARQUEMENTS.

Les captures réalisées dans les eaux mauritaniennes par les différentes flottilles peuvent être regroupées en trois catégories :

- les captures de petits pélagiques provenant de l'activité des flottilles industrielles à long rayon d'action, congelées en mer, ne sont généralement pas débarquées à Nouadhibou mais font l'objet d'un transbordement en rade, sur des cargos commerciaux ;

- les captures d'espèces démersales congelés en mer (essentiellement constituées de céphalopodes) sont débarquées à Nouadhibou, entreposées dans des chambres à froid négatif puis chargées sur des navires pour l'exportation ;

- les captures réalisées par la flottille industrielle de pêche fraîche (chalutiers glaciers démersaux - poissons ou céphalopodes) et les artisans connaissent deux principaux débouchés :

- la consommation de produits frais, salés-séchés ou fermentés destinés au marché intérieur;

- la congélation avant l'exportation vers les pays étrangers et marginalement l'exportation en frais.

La structure des débouchés détermine en grande partie le prix moyen des différentes espèces au débarquement, ainsi que la valeur ajoutée générée dans le secteur de la pêche et de la transformation.

La qualité et le niveau des informations sur les circuits de commercialisation sont variables selon les pêcheries. On connaît peu de choses sur le devenir réel des captures des chalutiers congélateurs pélagiques. La création de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) a permis de mieux maîtriser depuis 1984 les circuits à l'exportation. Enfin, les filières de commercialisation vers l'intérieur du pays restent mal connues et le niveau général de la consommation nationale est difficilement appréciable.

II.1 Infrastructures de débarquement.

Malgré l'abondance des ressources, les points de débarquement de la pêche sont peu nombreux en Mauritanie. Le seul port de pêche capable d'accueillir des navires industriels est Nouadhibou. Le reste du littoral, jusqu'à la frontière sénégalaise, n'offre aucun abri naturel satisfaisant et les forts courants littoraux ont, jusqu'à ces dernières années, freiné la construction d'infrastructures portuaires. Le nouveau port de Nouakchott, construit par

des entreprises chinoises, doit essentiellement accueillir des navires commerciaux. Seul le "vieux wharf", qui est l'actuel port de commerce, pourrait accueillir quelques petits chalutiers.

Les pêcheurs artisans doivent souvent franchir la barre pour aller en mer, ce qui limite l'usage des pirogues plastiques. Les débarquements se font sur la plage dans un nombre d'endroits limités.

Le port de Nouadhibou, relativement bien équipé en matériel de manutention, se trouve cependant engorgé à certaines périodes. Des projets existent pour l'allongement des quais, mais leur justification dépend en grande partie de l'avenir de l'exploitation halieutique dans les eaux mauritaniennes, elle-même fonction des mesures d'aménagement des pêcheries qui seront mises en oeuvre.

Seul point important de débarquement des produits de la pêche en Mauritanie, le port de Nouadhibou, est très excentré, non seulement par rapport à la capitale Nouakchott à laquelle il n'est relié par aucune route mais aussi par rapport aux principaux marchés intérieurs (le long du fleuve Sénégal) et à l'exportation vers l'Afrique Noire (Sénégal, Mali). Cette position constitue un frein au développement de la commercialisation vers les marchés intérieurs.

II.2 Une activité concentrée.

Le secteur de la pêche est assez concentré en Mauritanie, à l'exception de la pêche artisanale qui apparaît relativement dispersée :

- les entreprises de pêche industrielle possèdent généralement un nombre important de navires (chalutiers congélateurs céphalopodières ou glaciers démersaux), ainsi que des structures d'entreposage et/ou de congélation à terre. La plupart de ces entreprises sont des sociétés mixtes au sein desquelles les intérêts mauritaniens (publics ou privés) sont majoritaires. Des difficultés financières ont récemment conduit certaines d'entre elles à fermer ou à ralentir l'utilisation de leurs installations ;

- les artisans ont tendance de plus en plus à se regrouper au sein de coopératives ou "précoopératives" afin d'une part de faciliter leurs approvisionnements et d'autre part d'écouler leur production vers les marchés à l'exportation par l'intermédiaire de la SMCP.

Les modalités de la concurrence entre les entreprises de pêche sont en grande partie déterminées par l'action du ministère des pêches et l'économie maritime (MPÉM) au travers des décisions d'allocation de droits de pêche ou de taxation des débarquements pour l'exportation. Le rôle de la SMCP est déterminant puisqu'elle intervient dans la commercialisation des produits destinés à l'exportation et dans la fixation des prix, en liaison avec les entreprises de pêche.

II.3 Rôle de la Société Mauritanienne de Commercialisation du poisson (SMCP).

La SMCP a été créée en 1984 pour tenter de récupérer la totalité des recettes que l'Etat mauritanien était supposé percevoir de l'exploitation des stocks de la ZEE. Son capital libéré est de 500 millions d'UM et son capital autorisé de 1 milliard d'UM. Les principaux actionnaires sont, outre la Banque Centrale de Mauritanie, la Banque Arabe Africaine de Mauritanie, la Banque Internationale de Mauritanie et la Société Mauritanienne de Banque. En pratique, le capital lui a été fourni sous forme d'une ligne de crédit ouverte auprès de la Banque Centrale. La SMCP a joué un rôle important dans la politique de développement des débarquements à Nouadhibou. Mais elle exerce également une fonction majeure dans la négociation des prix sur le marché international, en se présentant comme l'unique vendeur mauritanien. Elle est également à l'origine de l'accélération des procédures de rapatriement des devises. A l'exception des ventes destinées à certains pays africains et qui transitent par des agents spécialisés basés à Las Palmas, la SMCP ne consent aucun crédit et les paiements sont faits par le biais de crédits irrévocables et confirmés, payables à vue. Au titre de ses activités de commercialisation la société effectue diverses déductions sur les achats effectués auprès des différents armements sur la base des indicateurs présentés dans le tableau 4. Elle prélève également pour le compte de l'Etat mauritanien les droits de pêches (taxes à l'exportation). Le tableau 5 indique le niveau des taxes prélevées en fonction des espèces et des filières techniques.

Tableau 4 : Déductions réalisées par la SMCP sur les achats de production (Taux appliqués en 1988).

Impôt minimum forfaitaire	2 %
Frais bancaires	0.80 %
Frais de manutention	200 UM/T à terre 280 UM/T à bord
Frais de stockage	800 UM/T/semaine
Frais de transit	0.09 %
Travaux supplémentaires de douanes	0.01 %
Commission SMCP	2,5 %
Taxe de Wharfage	200 UM/T
Taxe de service	0.16 %
Taxe municipale nationaux	400 UM/T (congelé terre)
Taxe municipale étrangers	600 UM/T.

Tableau 5.: Taux des droits de pêche.**I POISSONS FRAIS OU REFRIGERES***1. Démersaux, y compris céphalopodes :*

a) Nobles :	
- Usine à terre	8 %
- A bord bateau-usine	11 %
b) Autres :	
- Usine à terre	7 %
- A bord bateau-usine	13 %

2. Pélagiques :

a) Thonidés :	
- Usine à terre	7 %
- A bord bateau-usine	17,5 %
b) Autres pélagiques :	
- Usine à terre	6,5 %
- A bord bateau-usine	11 %

II POISSONS CONGELES*1. En mer :*

a) De fond, y compris céphalopodes	
- Pêchés par bateaux nationaux	11 %
- Pêchés par bateaux étrangers affrétés	17,5 %
b) Pélagiques	12,5 %

2. A terre :

a) De fond, y compris céphalopodes	6 %
b) Pélagiques :	
- Thonidés	7 %
- Autres pélagiques	3 %

III	POISSONS SALES, SECHES OU FUMES	5 %
IV	LANGOUSTES	20 %
V	POUTARGUE	20 %
VI	FARINE DE POISSONS	7 %
VII	HUILES DE POISSONS	15 %
VIII	CONSERVES	10 %
IX	CREVETTES	20 %
X	AUTRES PRODUITS DE LA PECHE	8 %

Source : J.O. du 29.06.1983 (Modif. 1984 et 1986)

II.4 Destination des apports.

La grande majorité des débarquements mauritaniens sont destinés à l'exportation (cf tableau 6). Les circuits suivis par les captures diffèrent selon la filière technique de valorisation.

Les entreprises intégrées comme ALMAP ou PARIMCO, qui disposent d'une flottille de navires glaciers et/ou congélateurs, traitent leur propre production. Les navires congélateurs procèdent à bord à l'emballage des céphalopodes (après eviscération) et des poissons (entiers). Un classificateur embarqué, généralement coréen, procède à la vérification des opérations de tri. Les cartons sont ensuite débarqués et entreposés dans les chambres froides de la société. Dès cet instant, ils sont la propriété de la SMCP qui se charge de leur vente (sauf dans le cas de la convention entre l'ALMAP et ENAPECHE (Algérie) où l'ALMAP reste propriétaire des produits et exporte à son propre compte vers l'Algérie). La SMCP prend forfaitairement une somme de 800 UM/T/semaine (500 jusqu'en 1987) pour couvrir les charges de stockage en froid négatif. Les navires glaciers débarquent le poisson entier. Celui-ci est congelé en l'état par les entreprises (seuls les requins sont eviscérés, étêtés, ainsi que les poissons démersaux de grosse taille qui sont commercialisés en darnes ou filets) ; il suit alors le même cheminement que le poisson congelé en mer.

Les entreprises propriétaires de chalutiers glaciers mais ne disposant pas d'infrastructure de traitement propre peuvent :

- vendre leur production à une entreprise intégrée assurant le traitement des produits. Cela fait généralement l'objet d'un contrat entre l'usiner et l'armateur, fixant les quantités et les prix de cession ;

- faire traiter leur production à façon dans une usine de congélation (qui assurera également le stockage) et vendre le produit congelé à la SMCP. Dans ce cas, le système de prix est celui décrit précédemment ;

- expédier leur production en frais, soit sur le marché local, soit, la plupart du temps à l'exportation.

Les artisans écoulent leur production de multiples manières. La moitié des débarquements est commercialisée en frais sur les marchés locaux. Le reste est généralement livré à des courtiers-mareyeurs qui revendent ensuite à la SMCP (statutairement, la SMCP ne peut acheter que des lots de poissons de plus de 10 tonnes).

POIDS DE PRODUITS (en T)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Céphalopodes	10.579	27.452	32.840	42.974	47.460	51.530
Demersaux	12.213	25.963	41.820	43.455	26.487	29.472
Pélagiques	66.335	209.477	184.314	251.907	273.537	261.839
Crevettes			300	188	502	1.075
Langoustes	2.729	1.923	723	753	753	921
Salés séchés	300	474	595	379	663	581
Poutargue	1	5	8	11		
Farine	13.760	38.249	23.806	35.754	36.153	33.001
Huile et Graisse	1.013	2.392	1.393	2.487	2.615	3.148
Conserves			171	7		
Divers	46.997	67.651				
Equivalent poids frais	209.753	525.116	377.818	513.141	388.176	381.567

VALEUR FOB NOUADHIBOU (en millions d'UM)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Céphalopodes	659	2.469	4.318	7.637	10.668	9.909
Demersaux	562	985	2.356	2.600	1.756	2.083
Pélagiques	1.308	3.774	4.097	6.442	6.177	5.816
Crevettes			135	50	169	409
Langoustes	222	304	423	462	563	710
Salés séchés	15	32	44	30	54	56
Poutargue	1	4	7	10		
Farine	293	854	637	1.072	949	844
Huile et Graisse	26	63	53	93	87	83
Conserves			171	1		
Divers	1.130	1.239				

Tableau 6.: Exportations des produits de la pêche (Source : Douanes).

II.5 Fixation des prix.

A l'exception d'une partie des poissons et crustacés débarqués par la pêche artisanale et destinés au marché local en frais, la formation des prix au débarquement ne repose pas sur une confrontation offre-demande du type vente aux enchères.

Les espèces pélagiques capturées par les chalutiers congélateurs ne font pas l'objet d'une transaction sur le territoire mauritanien. L'estimation de leur prix n'a d'intérêt que pour la détermination du niveau des taxes perçues par le gouvernement mauritanien. Le marché international des poissons pélagiques a eu tendance, au cours des années récentes, à fléchir notablement, en raison des difficultés financières de certains états africains importateurs (baisse des exportations de pétrole et hausse du dollar) et de la volonté de la Communauté Economique Européenne de placer, en 1985 d'importants stocks de petits pélagiques congelés (maquereaux). Les prix forfaitaires appliqués dans le courant de l'année 1986 variaient de 260 à 300 US Dollars par tonne pour les chinchards, 190 à 300 US Dollars par tonne pour les sardinelles et entre 350 et 400 US Dollars par tonne de farine (70 à 80 Dollars par tonne en équivalent poids vif). GREBOVAL (1986) signale des prix CIF Lagos entre 350 et 400 Dollars US/tonne pour le chinchard et 250 à 300 Dollars US/tonne pour les sardinelles. En janvier 1987, les prix observés à Lome (Togo) et à Abidjan (Côte d'Ivoire) restaient dans des ordres de grandeurs analogues, respectivement 300 US Dollars/tonne CIF Abidjan pour les sardinelles et 400 Dollars US/tonne CIF Lome pour des chinchards.

Les prix forfaitaires appliqués par les autorités mauritaniennes au calcul du minimum garanti paraissent donc globalement compatibles avec les prix internationaux observés dans la région. En revanche, il convient de souligner que le système ne prend pas en compte une estimation des revenus des navires liés aux captures accessoires constituées de poissons démersaux à forte valeur commerciale. A titre indicatif, le "poisson Afrique" démersal se négociait en janvier 1987 aux alentours de 680-740 dollars US la tonne CIF Abidjan.

Pour les espèces démersales le niveau des prix diffère selon leur destination :

- les produits destinés à l'exportation sous forme congelée (qui transitent par la SMCP et, marginalement, par l'ALMAP) sont fixés tous les dix jours par entente entre la SMCP et les représentants des principales entreprises de pêche. Les termes de l'accord font l'objet d'une liste exécutive, renouvelée tous les dix jours. Les entreprises qui trouvent éventuellement un acheteur à un prix supérieur au prix de référence de la SMCP peuvent faire procéder à la vente de leur produit au meilleur prix. La SMCP effectuera le paiement sur

cette base. Cette pratique reste pour le moment exceptionnelle. Les prix varient selon la qualité et la catégorie commerciale des produits, mais également selon les marchés à l'exportation.

- les produits frais destinés à l'exportation ou à la consommation locale ne font pas l'objet d'une fixation des prix. Dans la réalité, il semble que les prix décennaires du poisson congelé servent de référence, sauf pour la langouste verte où une relation prix-quantité existe.

III ANALYSE DE LA FORMATION DES PRIX SUR MARCHÉ JAPONAIS.

Le Japon est, depuis très longtemps, le principal acheteur de poulpe sur le marché international : il consomme environ 70 % de la production mondiale. Les importations japonaises ont plus que doublé au cours des dix dernières années. Avec l'Italie et l'Espagne, il absorbe 90 % de la production mondiale.

La demande japonaise est croissante et le nombre de pays producteurs reste limité (Mauritanie, Maroc, Thaïlande, République de Corée et Japon essentiellement). La Mauritanie augmente assez régulièrement depuis 1982 sa part sur le marché japonais pour devenir à partir de 1986 son principal fournisseur (cf tableau 7). Le reste de la production mauritanienne est exporté vers les marchés italien et espagnol à des prix sensiblement inférieurs.

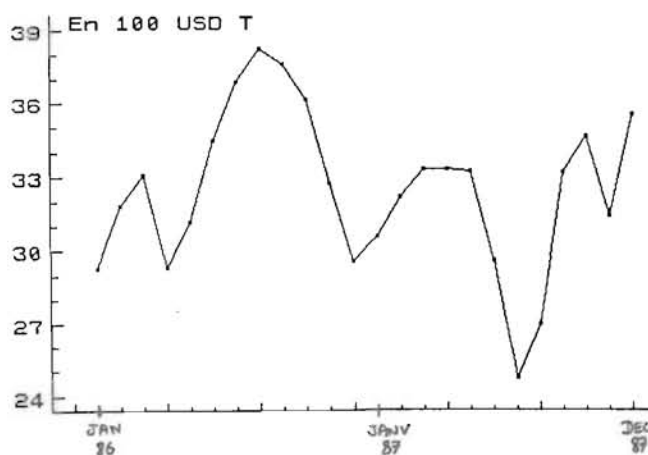
	1982		1983		1984		1985		1986		1987(1)	
	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%
Mauritanie	11 829	12.7	20 835	21.9	20 081	18.5	25 407	25.7	32 203	30.1	34 179	38.2
Maroc	16 714	18.0	21 831	22.9	24 633	22.7	22 407	22.7	23 509	22.0	19 604	21.9
Espagne	46 596	50.2	38 769	40.7	49 897	46.1	33 525	34.0	22 831	21.3	22 819	25.5
Corée	9 955	10.7	9 011	9.4	8 482	7.8	10 757	10.9	13 242	12.4	5 539	6.2
Autres	7 700	8.4	4 814	5.1	5 125	4.9	6 507	6.5	15 170	14.2	7 395	8.2
Total	92 794	100	95 259	100	108 218	100	98 603	100	106 955	100	89 536	100

(1) 11 premiers mois seulement

Tableau 7 : Importations japonaises de poulpe (en tonnes) (Source : Bureau des douanes Japon).

L'analyse de l'évolution récente des prix montre qu'à une période de croissance soutenue (1985) succèdent en 1986 et 1987 des fluctuations beaucoup moins favorables aux pays exportateurs. Les prix moyens (\$US pondéré par catégorie commerciale) appliqués aux exportations mauritaniennes vers le Japon mettent en évidence un tassement marqué par des chutes de cours importantes (juin-juillet-août 1987; graphique 1).

Graphique 1 : Prix moyen pondéré du poulpe mauritanien (source SMCP).

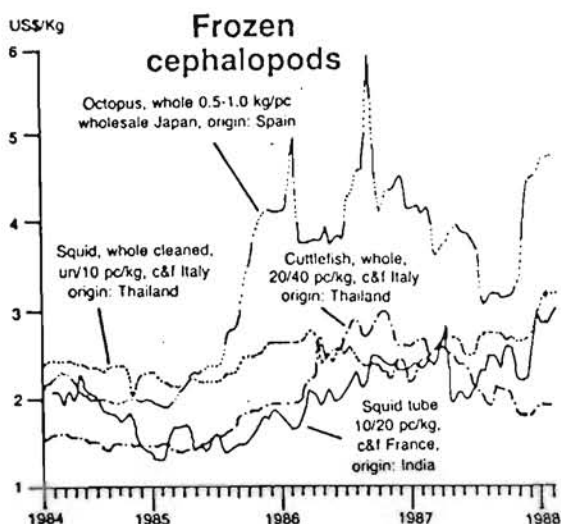


La sensibilité des prix sur le marché japonais reste, compte tenu du fonctionnement du marché international un élément primordial pour le secteur des pêches mauritaniennes fortement dépendant de la valorisation des céphalopodes. En effet, compte tenu de la structure de l'offre (quasi monopole de commercialisation de la SMCP) et de la rigidité partielle des prix (fixation décadaire), une fragilisation économique même temporaire pourrait remettre en cause par dégradation de la rentabilité des activités de pêche la part la plus importante des ressources économiques du pays.

L'absence de confrontation distincte entre l'offre et la demande peut justifier en partie cette dépendance sans que l'on puisse toutefois présager de ce que provoquerait en l'état actuel de la demande une modification du mode de fonctionnement du marché.

La SMCP joue de par sa position un rôle de régulateur des prix à la production et ce du fait de la fixation des prix ex-ante, mais aussi du fait du non plafonnement des quantités achetées. Toutefois la déduction des coûts de stockage tend à réduire l'effet de régulation du deuxième argument.

La concentration de la demande (monopsonne représenté par les vingt acheteurs pour le marché japonais), tend à renforcer leur influence sur la détermination du prix. Ce dernier élément semble déterminant. Si on analyse la fluctuation des prix des importations japonaises en provenance du marché espagnol on constate en effet, malgré une structure de commercialisation distincte, des tendances globales similaires (cf graphique 2).



Graphique 2 : Evolution du prix du poulpe sur le marché international (source Infofish).

Le volume des exportations mauritaniennes vers le Japon ainsi que les spécificités des composantes de l'offre et de la demande justifient une analyse économétrique de la formation des prix destinée à expliquer les variations de prix sur le marché du poulpe à l'exportation (Japon). La compréhension des mécanismes qui tendent à corriger les prix d'achats des importations japonaises est d'autant plus importante que ces derniers accaparent la majeure partie de la production mauritannienne ; de ce prix dépend en large part les résultats de rentabilité de l'effort de pêche ainsi que de l'ensemble des intervenants sur la filière. Cette compréhension peut se faire à l'aide de la formalisation d'un modèle économétrique de prix.

Les hypothèses implicites sont:

- La production, c'est à dire l'offre de poulpe est supposée ne pas dépendre des prix. L'offre est supposée "exogène". En plus des quantités totales, on considère également que la structure par taille des apports est indépendante des prix spécifiques à chaque catégorie (pas de sélectivité des engins de pêche).

- Le marché japonais du poulpe privilégie des catégories commerciales particulières ainsi qu'un niveau de qualité spécifique du produit sans de fortes sensibilités aux différences de prix par taille.

III.1 Les variations des prix sur le marché à l'exportation

Les variations des prix des produits exportés vers le Japon devraient s'expliquer en théorie en fonction des facteurs suivants:

1 - Pour la plupart des produits échangés sur un marché, aux variations de quantité répondent des variations inverse de prix. Cette réponse "prix-quantité" est différemment marquée selon la structure du marché et la nature du produit. Dans le cas précis du poulpe, cette réponse est inexistante. La garantie d'achat de la totalité des apports laisse supposer un coefficient de flexibilité très faible.

2 - L'influence de la structure par catégorie commerciale des exportations vers le Japon est prise en compte par le calcul d'un coefficient de taille. Ce dernier indiquera la part des trois catégories les mieux valorisées sur ce marché en fonction de la totalité des échanges (catégories commerciales 2, 3 et 4).

3 - Les importations mensuelles des autres pays concurrents sur le marché japonais constituent un facteur agissant sur le prix des espèces achetées en Mauritanie. L'effet de ces importations sera mesuré ici par la prise en compte de la part des importations de Mauritanie dans les importations totales du Japon.

4 - Les stocks de poulpe au Japon ainsi que ceux de la SMCP doivent être des éléments actifs dans la variation de prix. Ils interviennent certainement comme des atouts pour les négociations de prix entre vendeur et acheteur. La durée de stockage représente certainement dans le cas de la SMCP un facteur à tendance négative compensé toutefois par une taxe de stockage répercutée sur les armements fournisseurs. A l'inverse le stock japonais peut représenter un argument favorable lors de la négociation des prix d'achat. L'effet de ces facteurs est décalé dans le temps mais la structure des prix décennales et les fluctuations saisonnières susceptibles d'affecter le volume de la consommation rendent délicates l'estimation de ces décalages.

5 - Une bonne connaissance du marché japonais devrait permettre également d'estimer la cohérence de la prise en compte d'un élément comme le revenu national par habitant. Cela suppose en général que le produit considéré s'assimile à un produit de "luxe".

Les effets du revenu national par habitant peuvent toutefois être marqués notamment par des différentiels de marges pouvant apparaître au niveau des prix au détail ou des fluctuations du taux de change (Yen, USD). L'effet sur les prix au débarquement est alors amorti.

La dépense alimentaire totale des ménages peut également dans certains cas être plus significative que le revenu national.

6 - La saisonnalité de la consommation ou d'autres éléments qualitatifs sont susceptibles d'influer sur la formation du prix. Ils résultent eux aussi en général d'une connaissance approfondie du marché national.

7 - S'agissant ici d'une estimation de prix à l'importation, on peut considérer qu'en complément de la quantité produite par le pays fournisseur concerné, l'estimation de la demande nationale est nécessaire. Cette évaluation de la demande finale se fait par la prise en compte des stocks, des importations, de la production nationale selon l'équation suivante :

$$(1) \text{ Consommation Japon}(t) = \text{Stock}(t) + \text{Prod}(t) + \text{Import}(t) - \text{Stock}(t+1)$$

8 - Des espèces de substitutions peuvent se présenter sur le même marché venant accaparer une partie de la demande avec pour effet de diminuer l'offre et d'interférer sur les prix. Dans le cas de la pêche, l'effet sur l'offre comme on l'a évoqué précédemment ne peut jouer. Le prix des produits substitués peut alors interférer sur le prix estimé. Sur le marché japonais la seiche semble se substituer au poulpe (M I.MIZUISHI, 1987).

III.2 Spécifications du modèle.

La relation entre le prix des espèces exportées vers le marché japonais et les facteurs expliquant son évolution peut être exprimée de manière générale par :

$$(2) \text{PRIXMOY}(k) = f(\text{QTT}(k), \text{RAQT}(k), \text{STOCK}(k), \text{RATIO}(k), \text{PRSE}(j)) \text{ où}$$

$\text{PRIXMOY}(k)$ = Prix moyen mensuel pondéré des exportations mauritaniennes sur le marché japonais en USD courants.

$\text{QTT}(k)$ = Quantité totale produite en Mauritanie par le marché japonais.

$\text{RAQT}(k)$ = Part représentative des trois catégories les mieux valorisées sur ce marché (catégories 2,3,4 / QTT).

$\text{STOCK}(k)$ = Stock de l'espèce K au mois précédent le mois de l'estimation du prix.

$\text{RATIO}(k)$ = Exportation mauritanienne vers le Japon / Importation totale japonaise

$\text{PRSE}(j)$ = Prix moyen (SMCP) de l'espèce substitut (Seiche).

Une amélioration pourrait certainement être apportée par la prise en compte des stocks de céphalopodes à la SMCP ou par le revenu national par habitant au Japon, mais ces indicateurs n'étaient pas disponibles pour cette étude. Un modèle à prix constant pourrait également être envisagé.

L'équation (2) peut prendre une forme soit linéaire soit logarithmique.

La seconde forme donne directement les coefficients de flexibilité reliant le prix d'une espèce aux quantités débarquées ou au prix des espèces substitués : un pourcentage donné de variation d'un des facteurs (quantité, stocks...) donne un même pourcentage de variation des prix ceci quel que soit le niveau des variables explicatives. Dans le cas d'un modèle linéaire les réponses prix - variables explicatives sont accentuées.

En toute rigueur l'introduction d'une série de prix d'une espèce substitut avec facteur explicatif nécessiterait pour corriger les biais introduits par des corrélations trop fortes, d'estimer simultanément les équations prix des deux espèces concernées.

III.3 Résultats et commentaires.

L'analyse des séries utilisées donne :

- les courbes du graphique 3 permettent de constater que les hypothèses de rigidité faites sur le système de commercialisation sont vérifiées, à savoir que les variations de production ne dépendent pas des variations inverses de prix (excepté en juillet 1987, chute des prix des céphalopodes exportés vers le Japon).

- La structure des échanges par catégorie commerciale semble se modifier au cours des deux années. La part représentée par les trois catégories de poulpe les mieux valorisées sur le marché (cat 2, 3, 4) diminue dans le volume total des exportations (cf tableau 8)

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
1986	41.2	54.6	55.1	36.9	27.5	26.5	24.2	28.8	32.3	35	32.7	26.7
1987	38.1	49.7	54.3	48.9	43.4	32.6	20.7	29.2	45.2	40	15.8	19.5

Tableau 8 : Ratio représentatif de la part des catégories commerciales 2, 3, 4 dans le total exporté (en %).

- Le graphique 4 montre que cette tendance naît d'une chute très légère des quantités représentant les catégories extraites (2, 3 et 4) mais aussi d'une évolution inverse des apports totaux.

- Le graphique 5 nous renseigne sur la progression de la part des importations japonaises en provenance de Mauritanie.

- Le prix moyen mensuel pondéré des exportations sur le marché japonais présente des similitudes de fluctuations avec les prix des produits importés d'Espagne (graphique 1 et 2). Les fluctuations semblent de même ampleur ce qui tend à prouver que malgré des structures de commercialisations différentes les deux pays exportateurs ont une marge de négociation étroite lors de la fixation des prix. Cet élément est important car il tend à consolider les hypothèses selon lesquelles les déterminants des prix sont en grande partie expliqués par la demande et donc le marché japonais.

L'estimation prix se présente comme suit :

$$(3) \text{Log (PRIXMOY}(k)) = a + b \text{Log(QTT}(k)) + c \text{Log(RAQT}(k)) + d \text{Log(STOCK}(k)) + e \text{Log(RATIO}(k)) + f \text{Log(PRSE}(j))$$

	Coeff	Ecart type	T Student
constante	5.6854	1.8353	3.097
QTT(k)	0.0805	0.0456	1.764
RAQT(k)	0.0421	0.0571	0.736
STOCK(k)	-0.1071	0.0654	-1.659
RATIO(k)	0.0979	0.0398	2.458
PRSE(j)	0.2988	0.1141	2.618

Tableau 9 : Estimation des paramètres de l'équation (2).

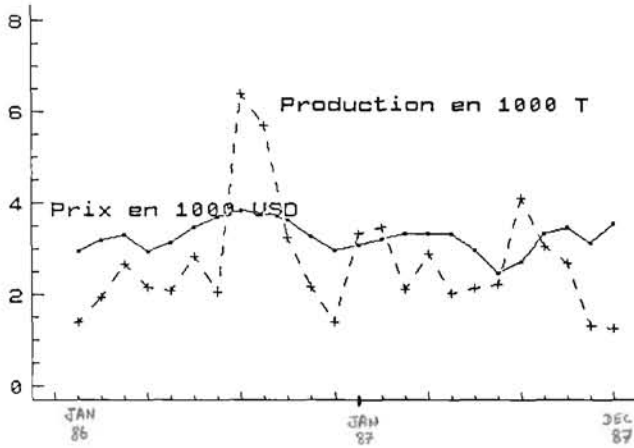
$$R^2 = 0.67 \quad DW = 1,12$$

Les résultats obtenus indiquent que les facteurs retenus expliquent les deux tiers des variations de prix. Il reste une partie non expliquée correspondant d'une part aux facteurs non pris en compte dans le modèle pour des raisons techniques et d'autre part aux résidus aléatoires.

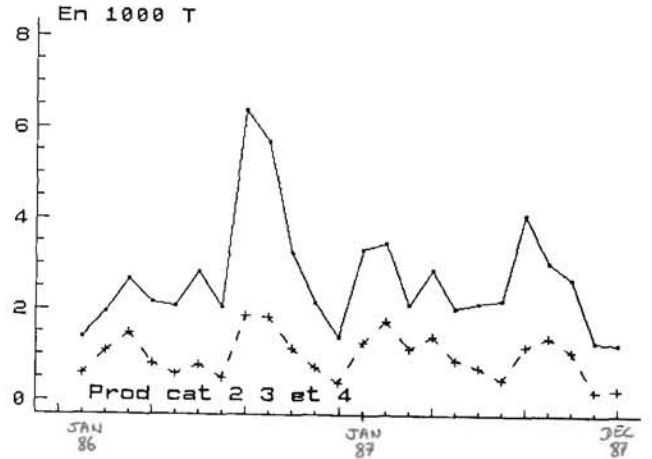
Les résultats du tableau 9 confirment les hypothèses avancées :

- Une absence de relation forte entre production de poulpe en Mauritanie et prix à l'exportation mais surtout un coefficient de flexibilité positif qui tend à indiquer une relation prix-quantité inhabituelle. Les prix varient dans le même sens que les quantités. Des phénomènes de saisonnalité agissant sur la production et la demande au Japon pourraient justifier cette relation. Le niveau de stock SMCP doit interférer certainement sur ce coefficient en introduisant un décalage (temps de réaction) entre offre et demande. Le coefficient reste toutefois très faible.

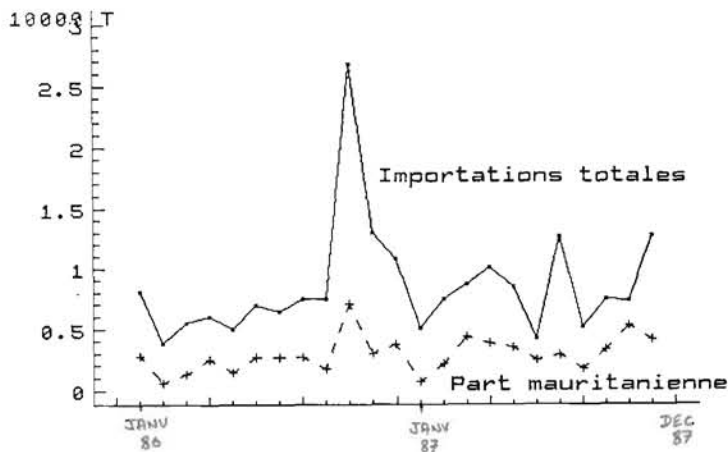
Graphique 3 : Production mauritanienne de poulpe et prix moyen pondéré (SMCP).



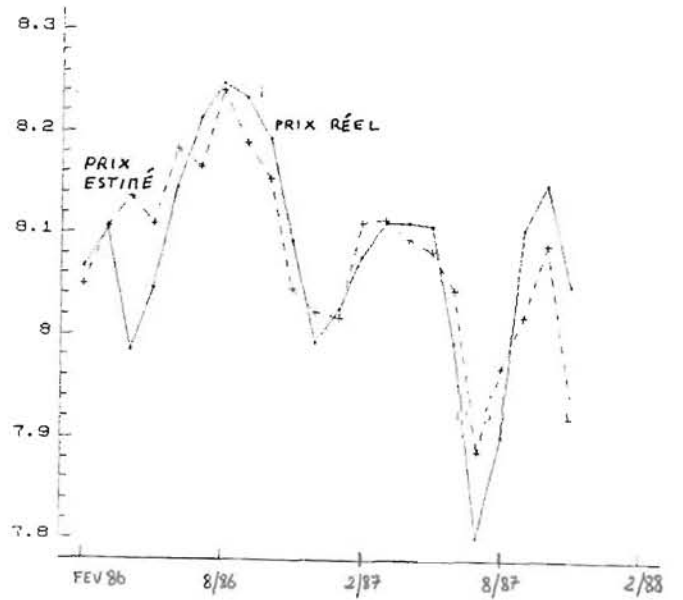
Graphique 4 : Production de poulpe mauritanien (totale et pour les catégories 2, 3 et 4; SMCP)



Graphique 5 : Importations totales japonaises et part mauritanienne.



Graphique 6 : Estimation du prix moyen par modèle logarithmique.



- Une influence logique des stocks japonais sur les prix, à savoir qu'un accroissement de stock a un effet négatif sur les prix. Une augmentation de 10% du stock entraîne une baisse des prix de 1,1%. L'effet stock est quand même encore relativement faible. Cela remet en cause les idées souvent avancées selon lesquelles il serait déterminant dans l'explication des fluctuations.

Il peut y avoir également des effets tampons générés par les différents intermédiaires commerciaux qui réagissent eux à des baisses de prix en stockant temporairement leurs achats. Pour des raisons de continuité des relations commerciales avec leurs fournisseurs, ils ne sont pas toujours en mesure d'opter pour des ruptures brutales d'approvisionnement.

- Le résultat le plus intéressant concerne l'effet du prix de l'espèce substitut proposée. Le prix de la seiche destinée au marché japonais semble bien entraîner le prix du poulpe dans les mêmes sens de variation. Il faudrait s'intéresser aux capacités d'approvisionnement du marché de la seiche, à sa structure, et compléter l'analyse par approfondissement de la connaissance des habitudes de consommation japonaises.

- Les deux ratios utilisés, relatifs à la part de marché de la Mauritanie et à la part des catégories commerciales les mieux valorisées interviennent de façon secondaire dans l'explication des variations. La part de marché joue cependant un rôle plus important.

Pour palier aux insuffisances actuelles, il conviendrait de prolonger l'effort d'analyse sur les points suivants:

- Améliorer la connaissance des phénomènes qualitatifs qui permettent de connaître le positionnement réel du produit sur un marché et d'identifier les produits substitués et les contraintes de substitution.

- Travailler sur des séries plus longues afin de consolider les résultats.

- Dissocier les différentes catégories commerciales afin de préciser les impacts sur les captures d'une modification du niveau d'exploitation du stock. L'éclatement des importations en plusieurs groupes de taille devrait permettre de mieux transmettre l'information pour un modèle bio-économique.

En conclusion on peut rappeler que l'objectif n'est pas de rechercher par cette méthode un niveau d'explication maximum mais plutôt de faire apparaître les principaux facteurs explicatifs des variations analysées. L'identification de ceux-ci doit servir aux groupes commerciaux à anticiper (sans suppression totale du risque) sur les fluctuations et détenir ainsi pour les négociations de prix, de meilleurs atouts pour la gestion de leurs propres stocks.

IV AMENAGEMENT DE LA PECHERIE CEPHALOPODIERE : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS.

Le choix des stratégies d'aménagement ne dépend que dans une faible mesure des caractéristiques biologiques, techniques et économiques de l'exploitation. Il est essentiellement conditionné pour les objectifs politiques, et son succès dépend de la façon dont est conçu l'ensemble du système. Les objectifs du gouvernement définis dans le "Programme de Redressement Economique et Financier 1985-1988" indiquaient clairement les objectifs généraux de la République Islamique de Mauritanie ainsi que les objectifs sectoriels assignés à la pêche. Les objectifs macroéconomiques principaux portaient sur la croissance annuelle du PIB, l'amélioration de la productivité des investissements, l'équilibre du budget de l'Etat, la constitution d'une épargne du secteur public et la réduction du déficit de la Balance des Paiements.

Dans le secteur de la pêche, le gouvernement a décidé de poursuivre l'objectif précédemment énoncé, relatif à "la définition d'une stratégie à long terme et l'élaboration d'un programme d'actions précises et datées". Pour ce faire, la Déclaration de Politique Générale de Développement du Secteur (avril 1987), reprend et précise les deux principaux objectifs :

- développer des filières intégrées et rentables pour la capture, le débarquement, le traitement et la commercialisation du poisson dans le souci d'assurer une maximisation de la valeur ajoutée nationale du secteur ;

- promouvoir les activités de pêche artisanale en vue d'augmenter la consommation intérieure de poisson, de contribuer à l'approvisionnement des industries à terre pour l'exportation et de favoriser l'émergence de qualification parmi les marins mauritaniens.

Il convient de rappeler avant d'aller plus loin quelques conditions préalables incontournables pour mettre en place et faire fonctionner de façon efficiente un programme d'aménagement en général et plus particulièrement dans cette région.

- Il n'existe pas d'aménagement viable sans structure de décision. Cette structure doit avoir pour mission, conformément aux objectifs, de procéder au choix des stratégies d'aménagement; elle doit également définir, à partir du choix réalisé, les modalités d'exécution de cette stratégie. Dans le cadre d'un contrôle strict de l'effort de pêche, cette structure doit décider du nombre et des types de navires autorisés à pêcher, du mode d'allocation des autorisations de pêche lors de l'entrée en vigueur du système, de la durée et du mode de transfert de ces autorisations. Enfin, il est impératif que cette structure dispose des moyens administratifs, juridiques et financiers nécessaires pour procéder, le cas échéant, à un retrait des capacités de capture. La création d'un organe de décision est indispensable; sa composition doit témoigner de la plus grande objectivité possible de ses décisions.

- La mise en oeuvre d'une politique des pêches ne peut en aucun cas s'envisager sans la définition et l'organisation d'un système fiable de contrôle et de surveillance des pêcheries. Plus que la nature du mécanisme utilisé, c'est l'efficacité du contrôle qui conditionne l'efficacité de l'aménagement. L'existence d'un tel mécanisme est rendu d'autant plus indispensable qu'une partie des ressources est exploitée par des navires étrangers qui n'effectuent pas - ou pas toujours - leurs débarquements en territoire mauritanien. La limitation de l'effort de pêche nécessite un double contrôle:

- en mer pour vérifier que les navires présents sur chaque zone sont effectivement autorisés et que les caractéristiques techniques (puissance, engin, méthode) correspondent à celles stipulées sur l'autorisation;

- à terre afin d'avoir une estimation des captures par espèce. Il est essentiel que cette structure de contrôle soit indépendante de l'organe de décision et d'exécution, seul habilité à prononcer d'éventuelles sanctions. Elle doit naturellement être indépendante du CNROP (celui-ci devant rester destinataire d'un certain nombre d'informations).

- Au fur et à mesure de l'expérience acquise, des améliorations progressives du système peuvent être envisagées; de même, il faut s'attendre, quel que soit le mécanisme d'aménagement retenu, à une lente dérive du système, chaque navire finissant quand même par accroître son efficacité (et ses coûts) pour s'approprier une part plus importante du surplus. Le CNROP devrait être chargé de suivre et d'analyser l'évolution du système et de faire toute proposition visant à son amélioration auprès de l'organe de décision, qui resterait seul juge. Cela nécessite que soit assurée la qualité des informations transmises au CNROP et que celui-ci dispose des dispositifs nécessaires de traitement et d'analyse.

- Plusieurs stocks importants dans les eaux mauritaniennes sont communs à plusieurs pays, en particulier le Sénégal et le Maroc. Il est évident qu'une gestion purement nationale de tels stocks perdrait de son efficacité si aucun mécanisme n'existe dans les pays voisins, et cela d'autant plus qu'il s'agit de stocks migrateurs (ce qui n'est probablement pas le cas du poulpe). Il serait intéressant qu'une structure régionale d'aménagement soit créée entre ces trois pays (au moins) afin que des propositions, basées sur des analyses bioéconomiques, puissent être faites aux différents gouvernements concernés.

IV.1 Diagnostic sur la pêcherie céphalopodière.

Sur la base des travaux déjà réalisés, on peut dresser un diagnostic économique assez indépendant dans un premier temps de la précision des résultats biologiques. En effet l'enseignement essentiel que l'on peut retenir des évaluations de stock actuellement disponibles se résume par le fait que l'on se trouve certainement à un niveau d'exploitation du stock de céphalopodes très proche du maximum de production biologique équilibré (MSY). La modification des captures par catégorie de taille tend à indiquer que ce niveau est peut être déjà dépassé.

D'un point de vue économique, le diagnostic établi peut se résumer par les quelques points suivants:

- A une forte disparités technique des unités de pêche correspond à l'intérieur des deux types de bateaux considérés (glaciers et congélateurs), une forte disparité des résultats économiques.

- La grande majorité des unités de pêche ne semble pas en mesure aujourd'hui d'assurer le renouvellement du capital mis en oeuvre.

- Un phénomène de dégradation technique des unités semble généré et accéléré par des restrictions importantes faites sur les postes réparations et entretien.

Il semble donc sur la base de ces premiers constats, que deux problèmes majeurs se posent :

- Celui d'un niveau de coûts de production actuel trop élevé qui oblige à des restrictions sur des postes importants pour garantir le maintien de l'activité. Les indicateurs de sortie, rapprochés des coûts de réparation et d'entretien laissent apparaître l'effet sur les rendements de la recherche d'un équilibre comptable: moins d'entretien entraîne moins de jours de sortie et moins de recettes.

- A terme celui du renouvellement des unités de pêche dès lors qu'elles ne dégagent pas assez de bénéfices pour assurer des amortissements. Le vieillissement de la population des bateaux en activité risque de conduire à une remise en cause de l'activité ou à une révision du code de l'investissement obligeant l'Etat à mettre en jeu des flux de subventions importants.

Ces deux problèmes doivent être traités conjointement car toute action tendant à corriger soit le niveau actuel des coûts de production soit les conditions d'investissement remettrait en cause le niveau d'exploitation actuel du stock et donc les résultats de production individuels.

IV.2 Spécificités et contraintes.

Le maintien en activité, sur cette pêcherie, d'unités de production vétustes génératrices de pertes apparentes peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs spécificités dont il conviendrait à brève échéance d'évaluer la validité et l'importance respective. Ces spécificités de nature différente sont :

- S'agissant de flottille industrielle, l'impact des résultats négatifs de quelques navires peut être dilué voir totalement compensé à l'intérieur des différentes sociétés responsables de ces armements. Ainsi il se peut qu'une société ait en activité sur la même pêcherie plusieurs unités, certaines pouvant dégager des bénéfices suffisant pour combler les pertes générées par d'autres éléments du même armement. Il est possible également que d'autres activités de la même société puissent elles aussi contribuer à la réduction des pertes. Les flux internes à la société seraient ainsi l'explication de cette absence de sélection économique.

- L'explication précédente ne peut toutefois se comprendre ou être admise que si on tient compte du contexte général de l'économie du pays. L'absence dans d'autres secteurs d'opportunités d'investissement pourrait justifier en partie cette rigidité créatrice d'un surinvestissement global.

- L'hypothèse d'une anticipation sur un contrôle sévère et une limitation de l'effort de pêche par des licences ou autres outils limitant la possibilité d'accès joue peut être dans l'explication de ce comportement. Dès lors que les sociétés présentes sur la pêcherie prévoient une fermeture de l'accès à ces stocks, elles peuvent retarder un retrait partiel de l'effort pour garder la possibilité éventuelle de négocier leur sortie (compensation financière) ou, en cas d'aides au renouvellement, de bénéficier d'une possibilité de modernisation de leur flotte.

- Enfin l'explication par une possibilité de non déclaration des captures et donc de falsification partielle des comptes d'exploitation analysés, reste une éventualité toujours possible et toujours aussi difficile à apprécier. Pour autant, la prise en compte d'une marge d'erreur possible ne peut remettre en cause le constat global déjà effectué.

IV.3 Options d'aménagement.

Certaines recommandations déjà formulés en 1987 (Gilly-Maucorps) peuvent être renouvelées :

- le plafonnement de l'effort exercé sur la pêcherie démersale en général et en particulier sur la pêcherie de céphalopodes.

- la nécessité d'un suivi permanent de l'évolution de l'effort causée par le remplacement de certaines unités anciennes ou par l'entrée sur la pêcherie d'unités de pêche artisanale (objets d'une volonté politique de développement). Cette porte d'accès laissée libre ne doit pas remettre en cause, bien au contraire l'obligation d'un suivi des évolutions de l'effort global. Le fait de favoriser le développement de cette composante artisanale doit s'accompagner d'un suivi encore plus rigoureux.

A côté de ces impératifs, certains enchaînements peuvent être décrits qui viennent compléter les mesures déjà évoquées.

La contrainte actuelle de réduction des coûts de production peut aboutir à certaines révisions de taxes encore appliquées. Toutefois, la remise en cause totale ou partielle de ces taxes liées par exemple au volume des captures ou à certains postes de charges sont difficiles à corriger globalement car elle a deux effets directs :

- la suppression ou la baisse de ces taxes entraîne immédiatement une baisse des ressources de l'Etat;

- à terme, appliquées à la totalité de la flottille sans différenciation, ces révisions risquent de se traduire par l'accroissement des écarts de résultat entre les meilleures unités en terme de résultat économique et les plus défaillantes. Le surplus de rente ainsi généré par cet allègement des coûts ne remet pas forcément en cause la répartition de cette rente. En général, la conséquence de cela c'est que les unités déjà en mesure de dégager suffisamment de revenus pour continuer à investir et ainsi accroître l'effort sur la pêcherie se trouvent dans une situation encore plus favorable. Le processus de croissance de l'effort peut de ce fait se perpétuer voir s'accélérer et aggraver encore les déséquilibres biologiques et économiques.

Mis en oeuvre par contre d'une façon plus ciblée ou accompagné d'un contrôle sévère de l'effort cet allègement peut permettre de remédier temporairement à la dégradation rapide de l'état de la flottille. Le problème de la réduction de l'effort reste à ce moment là toujours à résoudre.

Le même résultat temporaire peut être obtenu, aboutissant aux mêmes conclusions si on tente d'améliorer la valeur des captures (soutien des prix). Les développements présentés précédemment, relatifs aux analyses de prix et au marché, ne permettent pas d'entrevoir à court terme une amélioration de la situation. Les fluctuations récentes de cours indiquent plutôt des tendances à la baisse.

En conclusion on peut retenir que :

- la correction des points faibles de cette pêcherie passe par une limitation et un contrôle rigoureux de l'effort exercé sur ces stocks de céphalopodes, en veillant à la maîtrise de toutes les portes d'accès ouvertes sur cette pêcherie. Il ne s'agit pas de réguler une des composantes de la flottille mais bien de réguler l'exploitation d'un stock par différentes flottilles (concurrence entre céphalopodiens et crevettiers exploitant le plateau continental).

- cette correction passe également par l'analyse des effets "pervers" liés à toutes interventions financières de l'Etat dès lors que celles-ci ne sont justifiées que par une situation en apparence conjoncturelle alors qu'elles proviennent en réalité d'un besoin de régulation à plus long terme.

- elle passe aussi par une meilleure connaissance des marchés, des concurrents, des déterminants de la demande, des déterminants de la formation des prix. La spécialisation sur une activité primordiale pour l'économie du pays nécessite une bonne connaissance de ces phénomènes de marché.

Ces faiblesses actuelles pourraient être utilisées malgré tout pour engager une correction rapide de l'effort exercé sur ce stock par les congélateurs et glaciers. Une politique de retrait reposant sur l'indemnisation des sorties devrait être envisageable sur la base de calculs faits en référence aux résultats des unités les moins rentables. Le coût économique immédiat de ces actions volontaristes serait compensé à moyen terme par les effets induits par une meilleure gestion du stock, mais aussi une meilleure gestion de la flottille et des personnes embarquées. Les problèmes d'emploi liés à toute réduction d'activité devrait être réglés au regard de priorités données à ces effectifs pour intégrer la pêche artisanale. Un transfert d'emploi entre pêche industrielle et pêche artisanale mériterait une analyse sérieuse déterminante pour juger de la cohérence d'un projet de remplacement d'un type de flottille par un autre.

BIBLIOGRAPHIE.

- ACCURA M. "Stratégie à long terme pour le développement du secteur de la pêche en Mauritanie"; BIRD 1985, 62p.
- BREME A. "Les pêches artisanales en Mauritanie. Situation actuelle et perspectives de développement"; FI:DP/MAU/73/007.PNUD/FAO 1979, 50 p.
- CEAMP. "Bulletin N°1"; Août-Sept 1986.
- CROWN AGENT. "Etude du secteur de la pêche en Mauritanie"; 7 volumes; TA/9310, Déc 1986.
- DOUCET F, PEARSE, TROADEC J.P. "Politique de développement et d'aménagement des pêches dans la ZEE Mauritanienne"; TCP/MAU/0001, FAO Rome 1981, 135 p.
- EL GHARBI R, IDELHADJ A. "Caractéristiques bioéconomiques et évolution récente de la pêcherie marocaine aux céphalopodes"; COPACE/TECH/86/73, Juil 1986 63 p.
- FAO/ADB. "Mission de reconnaissance de projets dans le domaine de la pêche"; 74/86 AF.MAU/15, 5 Juin 1986, 346 p.
- GILLY B, MAUCORPS A. "L'aménagement des principales pêcheries de la Mauritanie et le développement de la recherche halieutique"; FI:TCP/MAU/6655, Rome Juin 1987.
- GREBOVAL D. "Aménagement des principales pêcheries Mauritaniennes, résultats préliminaires". Rapport de mission FAO, Mai 1986, 40 p.
- GREBOVAL D. "Analyse bioéconomique des principales pêcheries démersales dans la région Nord". COPACE/TECH/82/85, 53 p.
- JOSSE E, GARCIA S. "Description et évaluation des ressources halieutiques de la ZEE Mauritanienne". Rapport du groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou, RIM 1985, 310 p.
- KORTBECH-OLESEN R. "The spanish market for cephalopods" UNCTAD/GATT. Doc ITC/041/B3/87-XII.
- KORTBECH-OLESEN R. "The portuguese market for cephalopods" UNCTAD/GATT. Doc ITC/033/B3/87-X.
- KORTBECH-OLESEN R. "The italian market for cephalopods" UNCTAD/GATT. Doc ITC/020/B3/87-III.
- KORTBECH-OLESEN R. "The greek market for cephalopods" UNCTAD/GATT. Doc ITC/052/B3/88-II.
- MATHISEN H. "Document de travail sur le secteur des pêches en Mauritanie, BIRD, Département des projets, 1984, 44 p+ annexes.
- MINISTERE DES FINANCES. "Programme de redressement économique et financier 1985-1988. BIRD pour la RIM, 1985, 123 p+ annexes.
- SEDES. "Analyse économique du secteur pêche en Mauritanie". Paris, Oct 1986, 36 p+ annexes.